

---

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

---

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 14 novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Ventron, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Nombres de votants : 14

Etaient présents : Mme VANSON Brigitte, M. KESSLER Patrick, Mme VALENTIN Nadia, Mme HEITZ Céline, Mme ABEL Amélie, M. MARTIN Kevin, M. CUNY Christian, M. JEANDEL Pascal, M. JEANDEL Charly, Mme LAPREVOTE Sylviane, Mme GÉHIN Sylvie, M. PARMENTIER Régis, M. BROLIS Patrick, Mr BRYLKA Cédric.

A été nommée secrétaire de séance : Mme VALENTIN Nadia assistée de Mme SCUDERIN Gisèle, Secrétaire.

Date de la convocation: 09/11/2023

Date d'affichage liste délibérations: 20/11/2023

### La séance est ouverte à 19h

Le Procès-Verbal du 18 octobre 2023, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est adopté.

#### Vente bâtiment communal

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la demande de la SCI ANDREOLI-HOUILLON, exploitant l'Épicerie Tabac Presse Relais Poste de Ventron, se portant acquéreur de l'ancienne poste, à 2 reprises, par courriers du 23 juin 2022 et du 24 août 2023, et considérant le foncier bâti important de la Commune, qu'il serait judicieux de se défaire de ce bâtiment situé 2 place de la Mairie.

La vente est proposée à un montant de 108 000 €, après consultation Du Domaine, Pôle d'évaluation domaniale - DGFP. Cette valorisation est donnée à titre indicatif, elle peut être ajustée à +ou- 10 à 15 %.

Mme le Maire fait un tour de table afin que chaque conseiller s'exprime et répond aux questions posées :

-Les locataires actuels ont été informés et M. ANDREOLI s'est engagé à reprendre les baux en cours. Son projet d'étendre son épicerie au RDC étant à plus ou moins 3 ans, le P'tit Bar pourra continuer son activité sachant que des travaux de mise aux normes pour respecter la réglementation de tout Etablissement Recevant du Public devront être réalisés dans l'année 2024 (pas par la commune).

-La vente de ce bâtiment permettra l'entretien d'autres immeubles.

-Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

-L'acquéreur devra accepter une servitude concernant le réseau de chauffage de la commune qui passe en sous-sol, l'accès étant indépendant de celui du bâtiment.

-La vente pourrait intervenir au printemps 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de vendre l'ancienne poste à la SCI ANDREOLI-HOUILLON pour un montant de 108 000 €.

### **Demande de subvention études AVP Protourisme 4 saisons**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal de l'avancement de l'étude 4 saisons menée par le Département. Afin d'assurer une fiabilité des informations, il est opportun de réaliser une base de données pour l'étude ClimSnow auprès du bureau DIA4S pour un montant de 2 500,00 € HT ainsi qu'une étude de diagnostic technique et réglementaire pour la remise en état du télésiège des Buttes d'un montant de 3 500,00 € HT.

A cet effet, Mme le Maire souhaite demander au département une subvention exceptionnelle de 50 %. Mme le Maire souligne que l'aide du département est précieuse.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention de 50 % auprès du Département des Vosges.**

### **Convention myrtilles**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de mettre en place une convention afin de réglementer la cueillette des myrtilles dans le but de limiter le pillage et saccage de cette ressource naturelle que l'on retrouve sur un marché parallèle. Elle précise que ce sujet avait été abordé au début de l'été mais qu'en raison de vives discussions, elle a volontairement reporté le débat à ce jour afin de poser la réglementation pour les années futures.

Elle demande à M. Cédric BRYLKA d'expliquer les raisons de la mise en place de cette convention : « Pour rappel, il y a trois ans de cela, nous pouvions ramasser les myrtilles avec un peigne. Puis, pour protéger le Grand Tétra, nous ne pouvions plus utiliser de peigne, laisser les myrtilles sur pieds, ne pas broyer les bas-côtés. On assiste depuis plusieurs années à une cueillette sauvage, avec peignes, par des étrangers qui revendent les fruits irrégulièrement au détriment de la population locale. Je rappelle que la cueillette doit être récréative et respecter la réglementation. Cette convention sert de dissuasion aux pilleurs. Je n'ai jamais interdit la cueillette sur les terres que j'exploite et je n'ai pas interdiction, en tant que bailleur dûment déclaré, de transformer les fruits au sein de mes activités commerciales. »

M. Charly JEANDEL demande en quoi consiste cette convention et quelle période couvre-t-elle. Cette convention est établie pour une durée d'un an renouvelable 5 fois par tacite reconduction. Elle peut être signée par tout professionnel détenteur de baux agricoles, fiscalement déclaré, et précise les parcelles qu'elle régit. Les cueilleurs devront eux aussi être socialement déclarés. Une dérogation peut être demandée par le professionnel pour ramasser les myrtilles avec un peigne. Enfin elle permettra aux autorités compétentes de verbaliser en cas d'infraction.

Mme le Maire propose donc de reprendre la convention conçue par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges à l'attention de chaque cueilleur, dûment déclaré, qui le souhaite.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à 1 abstention (M. Cédric BRYLKA), 1 voix contre (M. Charly JEANDEL) et 12 voix pour, autorise Mme le Maire à mettre en place une convention de ramassage de myrtilles.**

### **Point lecture**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la CCHV, dans le cadre de sa compétence « lecture publique » souhaite mettre en place un point-lecture sur la Commune de Ventron. Cette convention est nécessaire pour la mise à disposition des locaux et de la connexion internet associée. La Commune de Ventron mettra à disposition le RDC de la Maison de Frère Joseph, le point-lecture sera tenu par les bénévoles de l'Association ADIC.

M. Charly JEANDEL demande si le local sera toujours disponible pour les associations, Mme le Maire répond positivement.  
Mme Sylviane LAPREVOTE souligne que c'est une très bonne chose de faire intervenir la CCHV car la tenue d'une bibliothèque est une lourde tâche.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte et autorise Mme le Maire à signer une convention avec la CCHV pour la mise en place d'un point lecture sur la commune de Ventron.**

#### **Renouvellement emplacement rucher M. Thierry VALDENNAIRE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'emplacement d'un rucher consenti à M. VALDENNAIRE Thierry cadastré AM 263p est arrivé à échéance le 31 décembre 2022, il convient de le renouveler pour une nouvelle période de 9 ans.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de renouveler la concession de M. VALDENNAIRE Thierry pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 moyennant une redevance annuelle de 23,90 € révisable tous les ans selon les conditions prévues au bail.**

#### **Adhésion de 2 collectivités au SMIC des Vosges**

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant le conseil à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par :

- Le Syndicat intercommunal scolaire « les Affluents de la Mortagne » (siège : Rambervillers) ;
- Le Syndicat intercommunal d'acquisition et de gestion de matériel d'entretien des deux vallées (siège : Savigny).

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité accepte l'adhésion des collectivités précitées.**

#### **Motion de soutien à la candidature commune des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud PACA aux JO d'hiver 2023**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne invitant l'ensemble des communes supports de stations de montagne françaises à s'associer à ce mouvement pour faire de cette candidature une chance pour la France. La candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur représente une formidable opportunité pour faire rayonner de nouveau la montagne française au-delà de nos frontières et montrer notre savoir-faire et notre professionnalisme en particulier en matière d'organisation de grands événements.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la motion présentée.**

#### **Renouvellement d'engagement à la certification de la gestion forestière durable PEFC**

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes ;
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt ;
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt ;
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité accepte de renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC, pour l'ensemble des surfaces que la commune de Ventron possède dans la région Grand Est.

#### Questions diverses

- M. Christian CUNY informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de transférer la somme de 10 200,00 € de l'article 21 investissement cimetièrre à l'article 20 frais d'études pour les prestations ClimSnow et MTC.

- Mme le Maire fait le point sur l'avancement de la restructuration du cimetière. La première phase arrivant à son terme, la commune va entamer la seconde phase qui consiste à reprendre les concessions en état d'abandon. Elle concerne les concessions établies depuis + de 30 ans dont la dernière inhumation date de + de 10 ans, qu'elles soient perpétuelles, centenaires, cinquantenaires ou trentenaires, échues ou en cours de validité.

Pour mener à bien cette démarche, Mme le Maire demande à créer une commission cimetièrre. Mme Nadia VALENTIN, Mme Céline HEITZ et M. Charly JEANDEL se proposent de composer cette commission qui sera présidée par Mme le Maire.

- Mme le Maire informe que les démarches de viabilisation suite à la vente de la parcelle AM452 (Sidney JEANDEL) sont en cours sur l'eau et l'assainissement, elle prend en charge le raccordement en électricité, reste à organiser l'accès voirie et la coupe d'arbres sur une parcelle voisine.

- Mme le Maire communique les remerciements reçus de l'ADMR et du foyer socio-éducatif du collège Hubert CURIEN pour l'octroi des subventions.

- le tracteur suite à l'appel d'offres est commandé pour la somme de 107 697 € HT ainsi que la saleuse et la lame à neige pour la tractopelle.

- Mme le Maire félicite et remercie tous ses agents pour le formidable travail réalisé suite aux intempéries.

- L'inauguration des locaux rénovés de la Mairie s'est bien déroulée en présence de notre Député, Sénateur et Président du Département ainsi que plusieurs maires de la CCHV.

- Mme le Maire rappelle la date de la Sainte Barbe le dimanche 26 novembre, qu'elle compte sur la présence des conseillers municipaux. Elle félicite les Loisirs Vétérnats pour leur dernière prestation qui fut un succès et au cours de laquelle M. Gilles VILLEMEN, chef d'orchestre, a annoncé qu'il passait la main à son fils Pierre-louis.

- Une commission finance est prévue vendredi 24 novembre à 18 h.

Mme le Maire donne la parole à M. JUILLARD Roger, présent dans le public, il fait remarquer que la nouvelle salle des associations (Maison de Frère Joseph) n'est pas pratique à cause de sa résonance et que la salle des fêtes n'est pas toujours disponible. Mme le Maire répond que l'on trouvera des solutions notamment lorsque l'on récupèrera les salles de l'Ecole Maternelle.

Mme Sylvie GEHIN demande des nouvelles de l'association « Ventron Station Le Renouveau ». Mme le Maire explique que la réunion à la préfecture a eu lieu, et qu'un rendez-vous est prévu avec le Département.

Mme Michèle GEHIN, présente dans le public, demande à prendre la parole, après accord de Mme le Maire, elle indique qu'un courrier a été adressé à la mairie concernant la demande d'une DSP pour l'hiver 2023.

Mme le Maire précise, qu'une DSP ou convention, sera à l'étude avec le Cabinet Protourisme, en parallèle du lancement d'une AMO juridique.

Elle souligne que le site de Frère Joseph ne permet pas l'ouverture du ski cet hiver, l'arrêté Préfectoral étant toujours en vigueur. De plus il n'y a pas d'infrastructures bâtimementaires d'accueil. Pour le fonctionnement des remontées mécaniques il faudra également installer un raccordement électrique indépendant. Elle précise que l'étude 4 saisons en cours présentera les différents scénarii de développement. Mme le Maire donne également lecture du courrier à l'ensemble des élus.

M. Patrick GERARD, présent dans le public, demande la parole, après accord de Mme le Maire, il souligne que la station est fermée depuis plus de 2 ans et rappelle que le Département ne peut pas laisser tomber VENTRON, bien évidemment, puisqu'il a investi 1,5 millions dans une route.

Mme le Maire, rappelle que les biens de retour de la DSP sont revenus dans le giron de la commune courant mars 2023. Il faut s'assurer des chiffres avant de les avancer. Quant au projet de la route, une enquête publique a eu lieu, celle-ci permettait d'y inscrire les éventuelles doléances. Mme le Maire met un terme à cette discussion.

Mme Sylviane LAPREVOTE, intervient et souligne qu'il est important de rester solidaires tous ensemble, ne créons pas de conflits inutiles.

La séance est levée à 20h55

La secrétaire de séance,  
Nadia VALENTIN.



Le Maire,  
Brigitte VANSON.

  


